



# BVVB INFO N°107

La Ville du Bois, 12 mars 2015

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2015

Nous avons relevé la mise en place et le suivi de notre sécurité par la Vidéo-protection urbaine. La note de synthèse explique la procédure de surveillance :

Monsieur le Maire expose que, dans le but de soutenir la politique de prévention et de sécurité de la commune, un dispositif de vidéoprotection a été déployé sur le territoire comprenant 14 caméras.

Afin d'améliorer l'efficacité du système mis en place en contribuant à la fois à une action plus rapide et au caractère dissuasif du système, la commune propose un déport des images vers les services de la gendarmerie nationale.

Ce dispositif permettra à la gendarmerie de NOZAY de pouvoir visualiser directement les images en provenance des caméras, en dehors des heures de présence des services de la police municipale.

Seul le personnel habilité aura accès à ces images. Les conditions d'utilisation sont définies dans une convention de partenariat entre la Préfecture, le groupement de gendarmerie départementale et la commune (En pièce jointe à la note de synthèse).

Le coût correspondant, estimé à 11 994€, comprenant la mise à disposition de la brigade de gendarmerie de NOZAY d'un équipement de consultation des images et d'une ligne téléphonique dédiée, donne lieu à une sollicitation auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur de 100 %. Les frais liés à la mission d'assistance technique (4 800€) sont pris en charge à 50%.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document lié, notamment la demande de subvention au titre du FIPD.

Nous vous rappelons que dans tous les cas, en dehors des heures d'ouverture de la Police Municipale et de la Gendarmerie de Nozay, il faut appeler le 17. Une intervention sous 20 minutes est assurée.

De nombreux points concernaient des demandes de subvention, diverses conventions, et des désignations de représentants au Syndicat Mixte Gestion Habitant Voyageur et du référent de « l'appel des cents » avec le Département.

La Municipalité a également acquis une parcelle boisée au lieudit « Les Vaux ».

## RENDEZ-VOUS DU 05 MARS AVEC LE MAIRE

La demande de rendez-vous au Maire faite le 06 février 2015 a été prévue le 05 mars 2015 en Mairie à 18heures30. Monsieur Gérard TESSIER s'est déplacé à cette rencontre.

Le Conseil d'Administration avait entériné les thèmes à aborder :

- Rappel des points positifs depuis notre dernière rencontre : la prise en compte de notre demande pour la Navette Gratuite, la mise en conformité des Clôtures de la Résidence du Plessis, la mise à disposition d'une salle pour BVVB mensuellement.
- PLU : questions sur les 9 emplacements réservés pour la Municipalité.
- Panneau à l'angle de la voie des Postes et de la rue des Prés, et le courrier du Maire à ce sujet.
- Finalité des mesures de bruit des nuisances aériennes.
- La remise en état des peintures des transformateurs ERDF.

La suite au verso...





- Les incivilités routières. Réponse du Maire n'apportant pas de réelles solutions.
- Le Dossier Merveilles du Soleil. Quelles seront les conséquences pour les riverains ?
- Calendrier de la requalification de la RN20 en incluant la pollution constatée (nos actions auprès de l'Etat), le taux de logements sociaux réel, les actions mutuelles avec A10Gratuite.
- Le plan de Prévention des Inondations et les incidences des écoulements sur la RN20 au niveaux des travaux de la Résidence du Parc.
- Date de la prochaine réunion de quartier.
- L'avenir de l'Ecole de Musique.

Cet entretien a duré une heure trente. Le Maire a répondu à toutes les questions, mais sans toujours se montrer très convaincant. Ci-dessous un résumé des échanges par point :

- PLU ; les neufs emplacements sont maintenus. Seule manque une décision sur l'utilisation future de l'actuel emplacement de l'Ecole Notre Dame qui sera déplacée à l'intérieur de l'Institut du Sacré Cœur.
- Pour le panneau qui a été remis à l'angle de la voie des Postes et de la rue des Prés, il restera en place tant que des travaux fermant efficacement la Voie des Postes ne seront pas effectués. Des incivilités routières sont constatées par les propriétaires des deux magasins.
- Deux transformateurs ERDF actuellement tagués seront prochainement repeints et décorés.
- Nous aurons les résultats des mesures de bruit des nuisances aériennes dès qu'elles seront communiquées par Aéroport de Paris. Ces enregistrements se termineront fin mars.
- Les incivilités routières : au moment de notre échange, un contrôle était en cours sur la commune. Mais on ne sent pas une volonté de la Municipalité à développer ces contrôles.
- Le Dossier « Merveilles du Soleil » : Le Maire a appliqué la législation ! Le Gérant a fourni les éléments nécessaires pour avoir les licences. Le Maire est conscient des futures réclamations qu'il aura dès que les beaux jours reviendront. Nous avons avancé les remarques faites par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail) et de l'INVS (Institut National de la Veille Sanitaire), la possibilité de faire une procédure de groupe auprès du Procureur de la République par le biais des protections juridiques des riverains et de BVVB. Le dossier n'est donc pas terminé.
- Calendrier de la requalification de la RN20. Il n'y a pas de calendrier définitif, les Maires du Syndicat Mixte n'ayant pas encore harmonisé leurs décisions. Pour la pollution, nous avons remis le courrier que nous avons adressé à Madame Ségolène ROYAL, sa réponse, et le courrier adressé à la Directrice de la Prévention des risques. Le taux d'occupation en logement social au niveau de la Résidence du Parc est arrêté à 70%. A terme du programme triennal imposé par le Préfet, nous aurons fin 2016 14% de logements sociaux sur la commune. Le Maire évoque une grande difficulté à atteindre le taux de 25% fixé par l'Etat.
- Le Plan de Prévention des Risques Inondations : la Municipalité travaille à l'élaboration de ce plan et veille à ce que les nouvelles constructions soient bien aux nouvelles normes pour les eaux pluviales. (Nous avons quelques doutes en ce qui concerne la résidence Coté Parc, et suite aux ruissellements spectaculaires auxquels nous avons assisté en juin 2013).



- La prochaine réunion de quartier est fixée au jeudi 9 avril, 20h30 au foyer des Anciens rue Ambroise Paré. Elle concernera les habitants du centre-ville défini par le bulletin de vote n°1 (vote à la Mairie).

- L'avenir de l'Ecole de Musique : La baisse des dotations de l'Etat, les lourds investissements sur la commune (Site des Bartelottes), vont diminuer les subventions aux associations de la commune et à l'Ecole de Musique. L'Ecole de Musique est financée à hauteur de 300000 € par la commune. Notre avis : après les choix budgétaires de la commune depuis plusieurs années, pour maintenir ce financement de l'Ecole Municipale de Musique, la municipalité serait obligée d'augmenter nos impôts locaux. (D'après les données publiées par le ministère des finances sur les comptes des communes, au 31/12/2012 la dette par habitant sur la commune était de 1460 Euros / habitant, pour un moyenne sur les villes de 5000 à 10000 habitants de 881 Euros / habitant, dette augmentée jusqu'à 2039 Euros/habitant en 2014 notamment pour la construction de l'école des Bartelottes)

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2015

Ce Conseil Municipal est très important car il concerne le Débat d'Orientation de la Commune pour l'année 2015. Il aura lieu en Mairie à 19h15. Nous vous invitons à venir, afin de voir le bilan financier 2014 de la commune et de connaître (un peu) les orientations pour 2015.

## ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015

4 listes se présentent. La Ville-du-Bois est rattachée au canton de Longjumeau. Par ordre de dépôt des listes, les candidats sont :

- Franck BEELDENS-Da SILVA et Françoise WALBECQ (FN)
- Sandrine GELOT-RATEAU et Claude PONS (UMP)
- Mireille CUNYOT-PONSARD et Didier VARENNE (UG)
- François PELLETANT et Valérie TRAN (DVD)

Les compétences du Conseil Départemental (ex Conseil Général) sont obligatoires dans les domaines suivants :

- **L'aide sociale** : protection de l'enfance, insertion sociale des personnes en difficulté, aide aux personnes handicapées et âgées, prévention sanitaire.
- **La voirie** : gestion des routes départementales et route nationale d'intérêt local, des transports et transports scolaires par autocar.
- **L'Education** : gestion matérielle des collèges.
- **La Culture** : archives départementales, bibliothèques départementales de prêt, musées et protection du patrimoine.
- **Le développement local** : aides aux associations, aux communes.
- **Le Tourisme**.
- Le financement d'une partie des Services Départementaux d'Incendie et de secours.

Le Conseil Départemental pourra également mener des actions volontaristes dans d'autres domaines tels que, le développement économique, l'aménagement du territoire, etc.

Parmi ces quatre listes 3 parlent de la RN20, et la quatrième des voiries du département.



## ADHESION 2014/2015

Pourquoi adhérer :

### Agir collectivement

Contre toute nuisance et dans l'intérêt de tous  
(bruit, pollution, incivilités,...)



Pour une amélioration du cadre de vie  
(préservation d'un équilibre habitat / espaces  
verts, réaménagement de la RN20, ..)

Pour un urbanisme raisonné (de faibles  
hauteurs d'immeubles, des espaces verts, une  
offre de transport et de services cohérents,...)

Pour faire valoir nos droits de citoyens à choisir  
notre environnement sur notre lieu de vie



### S'informer, échanger

Sur les projets du territoire

Sur les travaux dans notre commune

Vous avez un doute, n'hésitez pas à nous contacter, par mail : [info@bvvb.org](mailto:info@bvvb.org) ou par téléphone au : 06 81 08 23 11.

Pour les adhérents nous ayant rejoints en mai et juin 2014, votre renouvellement approche et nous espérons que le travail bénévole que nous assurons soit votre attente. Nous vous remercions de poursuivre votre effort de soutien. Pour ceux qui n'ont pas renouvelé, c'est le dernier bulletin hélas, que nous vous adressons.

A toutes fins utiles, ci-dessous un bulletin :

Faites nous connaître, ne jamais oublier que l'union fait la force.

BULLETIN D' ADHESION 2014-2015

Nom du parrain : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nombre de personnes habitant le foyer : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Cotisation versée : \_\_\_\_\_ Chèque :  Espèces :

Participation minimale par foyer : 6 € Chèque à libeller à l' ordre de « Bien Vivre à La Ville du Bois ». Un reçu vous sera envoyé dès réception de votre adhésion